

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-021

Séance du 26 mars 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-SIX MARS À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : CAVILLON Hervé (pouvoir à VÉLON Guillaume),
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

OBJET : Fête patronale : acceptation du devis pour le feu d'artifice.

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques informe des premiers contacts pris avec les forains pour l'organisation de la fête patronale les 22 et 23 juin 2024.

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques ajoute qu'il convient de réfléchir au déroulement de la manifestation et aux animations qui peuvent être mises en place. Le Conseil Municipal Enfants et Jeunes réfléchira sur cette organisation en lien avec la journée olympique dans le cadre de notre label « Terre de jeux 2024 ». L'Union Musicale s'est déjà proposée pour offrir un concert et pour défiler lors de la retraite aux flambeaux.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un budget de 2 000 € a été prévu pour l'organisation d'un feu d'artifice pris en charge par la commune.

M. le Maire ajoute qu'il a reçu une proposition de la société CONCEPT FEUX CRÉATION située à Marsonnas pour le tir d'un feu d'artifice sur le lieu habituel route du Montcel le samedi 22 juin 2024 pour un montant de 2 000 €.

Considérant que ce devis correspond strictement au budget alloué à cet événement,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de la société CONCEPT FEUX CRÉATION pour un montant de 2 000 € ;

AUTORISER le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la société CONCEPT FEUX CRÉATION pour un montant de 2 000 € ;

AUTORISE le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 26 mars 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

